



Conseil de sécurité

Distr. générale
19 mars 2013
Français
Original : anglais

Rapport de la mission du Conseil de sécurité au Yémen, le 27 janvier 2013

I. Introduction

1. Dans une lettre datée du 3 janvier 2013, le Président du Conseil de sécurité a fait savoir au Secrétaire général que les membres du Conseil avaient décidé d'envoyer une mission au Yémen le 27 janvier. Mohammed Loulichki, Représentant permanent du Maroc auprès de l'Organisation des Nations Unies, et Mark Lyall Grant, Représentant permanent du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord auprès de l'Organisation, ont dirigé conjointement la mission qui se composait des membres suivants¹ :

Argentine	Mario Oyarzábal, Ministre
Australie	Gary Francis Quinlan, Représentant permanent
Azerbaïdjan	Agshin Mehdiyev, Représentant permanent
Chine	Jiang Hua, Première Secrétaire
Fédération de Russie	Alexander A. Pankin, Premier Représentant permanent adjoint
France	Martin Briens, Représentant permanent adjoint
Guatemala	Gert Rosenthal, Représentant permanent
Luxembourg	Sylvie Lucas, Représentante permanente
Maroc	Mohammed Loulichki, Représentant permanent, codirigeant de la mission, assisté par Abdellatif Erroja, expert de la mission du Maroc
Pakistan	Raza Bashir Tarar, Représentant permanent adjoint
République de Corée	Shin Dong-ik, Représentant permanent adjoint
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Mark Lyall Grant, Représentant permanent, codirigeant de la mission, assisté par M. Simon Day, expert de la mission du Royaume-Uni

¹ Les États-Unis d'Amérique étaient représentés par leur Ambassadeur au Yémen, Gerald Feierstein.



Rwanda Olivier Nduhungirehe, Représentant permanent adjoint
Togo Kodjo Menan, Représentant permanent

2. Le principal objectif de la mission, tel qu'énoncé dans le mandat, était de réaffirmer l'appui constant du Conseil de sécurité au processus de transition politique en cours au Yémen, mené conformément à l'initiative du Conseil de coopération du Golfe et aux prévisions du mécanisme d'application en vue de la tenue d'élections en février 2014. La mission s'est également employée à évaluer la suite donnée aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, en particulier la résolution 2051 (2012), et à examiner les progrès accomplis par le Gouvernement du Yémen en ce qui concerne la tenue de la Conférence de dialogue national, la restructuration des forces de sécurité et des forces armées, et l'application de mesures pour faire face à la situation économique et à la situation humanitaire; à examiner l'état de la sécurité, notamment l'action menée par le Gouvernement yéménite pour combattre Al-Qaida dans la péninsule arabique et mener à bien la réforme de l'appareil de sécurité; à mettre l'accent sur les préoccupations que continuent d'inspirer au Conseil de sécurité les personnes qui entravent ou compromettent la transition, notant à cet égard que la résolution 2051 (2012) prévoit la possibilité d'imposer des sanctions aux auteurs de troubles; à évaluer les progrès accomplis en vue d'activer les promesses de dons faites à Riyad le 4 septembre 2012 et à la Réunion ministérielle des Amis du Yémen tenue à New York le 27 septembre 2012, et à réaffirmer l'importance d'une coordination et d'un financement immédiats de la part des donateurs en vue de remédier à la grave situation humanitaire qui sévit au Yémen; et à exprimer un soutien énergique à l'égard du rôle que joue la communauté internationale dans la mise en œuvre de l'Initiative du Conseil de coopération du Golfe, notamment l'action que déploient les cinq membres permanents du Conseil de sécurité, le Conseil de coopération du Golfe, le représentant de l'Union européenne et le Conseiller spécial du Secrétaire général, ainsi que les bons offices de ce dernier au Yémen.

3. La mission du Conseil de sécurité, qui est la première visite du Conseil au Yémen et sa première visite dans la région en cinq ans, a été menée à l'appui de la mise en œuvre de l'Initiative du Conseil de coopération du Golfe et du mécanisme d'application signé à Riyad le 23 novembre 2011 conformément aux résolutions 2014 (2011) et 2051 (2012). Le mandat de la mission, qui a été défini le 14 janvier 2013 figure dans l'annexe I du présent rapport; et son programme de travail, dans l'annexe II.

4. La mission a quitté New York le 25 janvier et est revenue le 28. Elle s'est rendue au Yémen le 27 janvier et a rencontré à Sanaa le Président du Yémen, Abd Rabbo Mansour Hadi, le Premier Ministre, Mohammed Basindwah, et les membres de son cabinet, les membres du Comité préparatoire de la Conférence de dialogue national, notamment son Président, Abdul Karim al-Eryani, et des représentants des partis politiques ainsi que des organisations non gouvernementales et de la société civile. Les membres de la mission ont également rencontré le Secrétaire général du Conseil de coopération du Golfe, Abdullatif bin Rashid al-Zayani, ainsi que des représentants, des garants et témoins de l'accord de Riyad (le G-10, groupe comprenant la Chine, les États-Unis d'Amérique, la Fédération de Russie, la France, le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, les pays du Conseil de coopération du Golfe et l'Union européenne). Au cours de la mission, les représentants du Conseil de sécurité se sont également entretenus avec le

Représentant spécial du Secrétaire général au Yémen, Jamal Benomar, le Coordonnateur résident des Nations Unies au Yémen, Ismail Ould Cheikh Ahmed, et des membres de l'équipe de pays des Nations Unies, qui leur ont fourni des informations.

II. Questions clefs

État du processus de transition politique

5. La mission a rappelé que, le 23 novembre 2011, le Président à l'époque, Ali Abdullah Saleh, le Congrès général du peuple au pouvoir et les partis d'opposition de la Réunion conjointe ont signé l'Initiative du Conseil de coopération du Golfe et le mécanisme d'application de Riyad en vue du transfert des pouvoirs du Président au Vice-Président et d'une période de transition de deux ans. Cet accord était le résultat de négociations directes facilitées par le Conseiller spécial du Secrétaire général, qui a travaillé en étroite collaboration avec les membres du Conseil de sécurité, le Conseil de coopération du Golfe et d'autres partenaires internationaux. L'accord définit deux phases. La première prévoit la constitution d'un gouvernement d'unité nationale et une élection présidentielle dans les 90 jours suivant la signature de l'accord. La seconde (qui porte sur la période allant de février 2012 à février 2014) prévoit la tenue d'une conférence de dialogue national débouchant sur un processus d'élaboration d'une constitution suivi par un référendum et aboutissant à des élections générales en février 2014.

6. La mission a constaté que des progrès avaient été accomplis dans la mise en œuvre de l'Initiative du Conseil de coopération du Golfe et du mécanisme d'application, conformément aux résolutions 2014 (2011) et 2051 (2012). Elle a noté l'aboutissement de la première phase de l'accord sur la transition au Yémen, qui a débouché sur l'élection du Vice-Président Hadi en tant que nouveau Président. Elle a également noté les progrès accomplis à ce jour dans le cadre de la seconde phase de la transition, en particulier en ce qui concerne la restructuration de l'armée, l'action menée pour reprendre le contrôle du territoire pris par Al-Qaida dans la péninsule arabique et d'autres militants islamiques, et l'achèvement des préparatifs d'une conférence de dialogue national ouverte à tous. Ces constatations ont été confirmées lors de la réunion avec le Secrétaire général du Conseil de coopération du Golfe et le G-10.

7. Dans leur ensemble, ces réalisations ont permis à la population du Yémen de ne pas tomber dans le gouffre d'une guerre civile. La mission a pris note de l'engagement et des efforts déterminés du Président Hadi et du Gouvernement d'unité nationale dirigé par le Premier Ministre Basindwah, pour faire en sorte que le processus de transition se déroule sans heurt.

8. En dépit néanmoins des progrès accomplis, la mission a également constaté que la transition se heurtait à de nombreux défis. Le Gouvernement continue d'exercer un contrôle limité sur certaines parties du territoire national, en particulier dans le nord et le sud. Al-Qaida et d'autres groupes militants armés font toujours peser une grande menace sur le pays. La mission a par ailleurs pris note de la capacité limitée dont dispose le Gouvernement pour fournir des services de base et une aide humanitaire, et pour relancer l'économie.

9. La mission a également appris que les actes visant à porter atteinte au Gouvernement et à compromettre le processus de transition se poursuivent, bien qu'au paragraphe 6 de sa résolution 2051 (2012), le Conseil de sécurité ait exigé la cessation de tous les actes de ce type et se soit déclaré prêt à envisager de nouvelles mesures, y compris en vertu de l'Article 41 de la Charte des Nations Unies, au cas où ils persisteraient. La mission a été informée que, si certains attentats contre les infrastructures pétrolières et gazières du pays étaient des actes purement criminels, certains faits portaient à croire que d'autres étaient motivés par des considérations politiques. En outre, les membres du Conseil ont appris que l'action menée par le Gouvernement pour restructurer l'armée et l'application des décrets présidentiels du 6 avril 2012 concernant les nominations dans l'armée et dans la fonction publique avaient été entravées à plusieurs occasions.

10. La mission a en outre appris avec regret que la loi sur la justice transitionnelle au Yémen n'a pas encore été adoptée à cause de l'impasse politique.

Situation en matière de sécurité et réforme du secteur de la sécurité

11. La mission a constaté que le Gouvernement avait réussi à améliorer la situation en matière de sécurité dans le pays, tout en ayant le sentiment que, dans l'ensemble, elle restait précaire.

12. Si la situation en matière de sécurité à Sanaa, Taiz et dans d'autres régions s'est améliorée, les affrontements entre le mouvement Al-Houthi, les salafistes et les groupes tribaux associés au parti Islah dans le nord, où six guerres ont éclaté depuis 2004, se poursuivent. De ce fait, le Gouvernement n'a pas été en mesure de reprendre le contrôle dans le nord. Le groupe Al-Houthi a élargi sa sphère d'influence politique au-delà du gouvernorat de Saada, et établi une forte présence à Sanaa et dans d'autres régions du Yémen. Dans le sud, des éléments du mouvement Al-Hirak réclament de plus en plus vivement l'indépendance, et le sentiment de la population va aux extrêmes en l'absence d'avantages offerts par le Gouvernement central. De plus, le Yémen reste l'un des pays les plus fortement armés dans le monde et il semblerait que de nouvelles cargaisons d'armes y arrivent en provenance de divers pays.

13. En ce qui concerne la menace posée par Al-Qaida dans la péninsule arabique et d'autres groupes militants armés au Yémen, la mission a été informée que, sous la direction du Président Hadi, les forces armées nationales avaient réussi à déloger des éléments d'Al-Qaida des villes et des régions avoisinantes dans les gouvernorats d'Abyan et de Shabwa, et que le Gouvernement exerçait donc de nouveau son contrôle sur la plus grande partie de ces territoires. Il lui a néanmoins également été dit que l'offensive militaire avait amené Al-Qaida et d'autres groupes militants armés à se disperser à travers le pays et à s'infiltrer dans les grandes villes. Le nombre croissant d'attaques terroristes, en sus des attaques tribales locales, qui sont dirigées contre les infrastructures pétrolières et gazières du Yémen, contre le Gouvernement et contre des cibles étrangères à Sanaa et ailleurs, y compris de nombreuses tentatives d'assassinat de hauts fonctionnaires, d'hommes politiques, de militaires et de diplomates, donne bien la preuve de cette évolution.

14. Lors de sa réunion avec le Comité des affaires militaires, qui a été créé en décembre 2011, la mission a souligné que l'action menée par le Comité marquait une étape importante dans la progression du processus de transition. Le Comité est dirigé par le Président Hadi et comprend le Ministre de l'intérieur, le général de

division Abdel-Qader Mohammad Qahtan, et le Ministre de la défense, le général de division Mohammad Nasser Ahmad, ainsi que 12 officiers supérieurs de l'armée et responsables de la sécurité. La mission a appris que, grâce à l'action du Comité, les affrontements armés entre unités militaires rivales et milices dans la capitale, Sanaa, ont cessé et que les unités militaires avaient été retirées de la ville. Dans de nombreuses régions du pays, les routes ont été rouvertes et les postes de contrôle et les barrages illégaux ont été enlevés. La mission a également appris que les militaires avaient coopéré aux préparatifs et à la conduite de l'élection présidentielle de février 2012 et que des forces de police avaient été déployées pour protéger les institutions de l'État.

15. La mission a par ailleurs reçu des informations au sujet des efforts dirigés par le Comité pour restructurer l'armée yéménite divisée et la placer sous un commandement unifié. Elle a appris que, durant l'été de 2012, cet effort s'était heurté à une forte résistance de la part d'éléments armés fidèles à l'ancien Président Saleh, quand les Ministères de l'intérieur et de la défense avaient tous deux été attaqués par des soldats et des membres des forces de sécurité prétendument furieux de ne pas avoir été payés et de ne pas avoir reçu leurs primes. Le Gouvernement a indiqué à la mission qu'à son avis, ces attaques avaient pour but de compromettre la restructuration des forces de sécurité. Dans le même contexte, la mission a appris que le Ministre de la défense avait échappé à au moins six tentatives d'assassinat au cours des 12 derniers mois.

16. Pour continuer à faire progresser la réforme militaire, le Président a publié, le 19 décembre 2012, un décret visant à restructurer les forces armées du Yémen en quatre grandes unités – terrestre, maritime, aérienne et force frontalière – et à placer les unités chargées de la lutte contre le terrorisme sous le commandement unifié du Ministère de la défense. Un décret antérieur publié en août 2012 visait à intégrer la 1^{re} division armée, précédemment placée sous le commandement du général Ali Mohsen al-Ahmar, et la Garde républicaine, précédemment placée sous le commandement du général Ahmed Ali Abdullah Saleh, sous l'autorité de sept commandements régionaux et d'une nouvelle force de protection présidentielle. La mission reconnaît que, même si l'application de ce décret va demander un certain temps, son adoption représente un pas important dans les efforts visant à placer l'armée yéménite sous commandement unifié.

17. La mission a également évoqué la préoccupation que le Conseil de sécurité a exprimée dans sa résolution 2051 (2012) et par le Secrétaire général dans son rapport sur les enfants et les conflits armés (S/2012/261), au sujet du recrutement continu d'enfants et de leur exploitation par des groupes armés et certains éléments des forces de sécurité, et a suggéré que la question de la protection de l'enfance soit inscrite à l'ordre du jour de la Conférence de dialogue national. Le Gouvernement a répondu que la législation du Yémen interdit le recrutement dans l'armée de personnes âgées de moins de 18 ans et érige en infraction toute violation de cette législation. Les enfants soldats sont principalement recrutés par des milices, et le Ministère des droits de l'homme s'occupe de cette question.

Situation économique et situation humanitaire

18. La mission a constaté que la situation humanitaire dans le pays demeure précaire. Le Président et le Gouvernement ont souligné que le Yémen avait besoin d'urgence d'une assistance humanitaire internationale. Le Gouvernement est

toujours dans l'incapacité de fournir des services de base, notamment de l'eau et de l'électricité, dans de nombreuses régions du pays. D'importants investissements dans l'infrastructure publique sont nécessaires à Sanaa et dans d'autres villes pour répondre aux besoins fondamentaux de tous les citoyens. Dans le nord, les six guerres qui ont éclaté depuis 2004 se sont soldées par des destructions massives. De manière analogue, dans le sud, le gouvernorat d'Abyan, a été gravement touché par les combats. Si 80 % des déplacés dans le sud sont retournés dans la région d'Abyan, il en reste plus de 300 000 dans le nord, dont plus de 100 000 dans les gouvernorats de Saada et d'Hajjah, respectivement. En outre, le Gouvernement a fait savoir à la mission que le Yémen accueillait environ 1,2 million de réfugiés somaliens et de migrants économiques et disposait de ressources extrêmement limitées pour faire face aux menaces résultant de la piraterie le long de ses côtes.

19. L'équipe de pays des Nations Unies a fait savoir à la mission que la moitié de la population du Yémen, qui compte 24 millions d'habitants, n'a pas accès à de l'eau potable ni à des services d'assainissement, que 10 millions de personnes souffrent de pénurie alimentaire et que plus de 6 millions de personnes n'ont pas accès aux soins de santé de base, notamment les services en matière de santé de la procréation qui revêtent une importance vitale pour les femmes et les enfants, car le taux de mortalité lié à la maternité reste élevé. Sur le million d'enfants qui souffrent de malnutrition aiguë, plus de 150 000 risquent de mourir s'ils ne reçoivent pas une assistance immédiate. Le plan d'intervention humanitaire de 2013 pour le Yémen a pour but d'aider un tiers de la population du pays grâce à toute une gamme d'activités axées sur les situations d'urgence. Les financements nécessaires au titre de ce plan s'élèvent à 716 millions de dollars des États-Unis, soit une augmentation de 22 % par rapport au plan d'intervention de 2012. La mission a noté avec satisfaction qu'au cours des derniers mois, le Gouvernement avait accru le nombre d'organisations non gouvernementales enregistrées au Yémen. De ce fait, la présence d'organismes des Nations Unies et d'organisations non gouvernementales avait augmenté et l'accès aux secours humanitaires s'était amélioré dans la plus grande partie du pays.

20. Sur le plan économique, le plan de développement biennal du Gouvernement se heurte à de nombreuses difficultés. Le Yémen compte 6 millions de jeunes de 15 à 28 ans qui cherchent des emplois et, chaque année, 600 000 diplômés supplémentaires arrivent sur le marché du travail. Mais le Gouvernement n'a pas les moyens de répondre à leurs besoins. Le Président Hadi a donc demandé aux Amis du Yémen de transformer en une assistance concrète plus de 7 milliards de dollars de contributions annoncées par la communauté internationale. Sur le plan positif, la Banque mondiale a noté que le Yémen avait accru ses réserves financières qui sont passées de 3,7 milliards de dollars au cours de la crise de 2011 à 5,9 milliards de dollars à l'heure actuelle. La monnaie yéménite a également été stabilisée.

21. L'équipe de pays des Nations Unies demeure préoccupée par le fait que la pauvreté extrême en 2013, l'instabilité des prix des vivres et des produits de base et une augmentation du coût de la vie risquent de réduire encore la sécurité alimentaire et l'accès aux services de base ainsi que les moyens de subsistance de millions de Yéménites. Cette situation risque d'être encore aggravée par des conflits localisés et la capacité limitée du Gouvernement à fournir des services sociaux de base.

Préparatifs de la Conférence de dialogue national

22. La mission a noté que d'importants progrès avaient été accomplis dans la préparation d'une conférence de dialogue national ouverte à tous. Elle a souligné que le Conseil de sécurité considère cette conférence comme un élément clef de la transition politique au Yémen car c'est elle qui détermine le processus d'élaboration de la constitution. Ses conclusions seront prises en compte dans la rédaction officielle d'une nouvelle constitution, qui sera soumise à un référendum populaire. Elle examinera également des questions importantes, telles que les droits de la femme, le développement économique et la question du sud.

23. Le Président du Comité préparatoire, Abdul Karim el-Eryani, a informé la mission que le rapport final du Comité, qui définit la structure et l'organisation de la Conférence, a été présenté au Président Hadi le 12 décembre 2012. La mission a noté avec satisfaction que le Comité représente tous les groupes politiques importants du pays, notamment le Congrès général du peuple, les partis d'opposition de la Réunion conjointe, les associations de jeunes et de femmes, la société civile, Al-Houti, Al-Hirak et d'autres partis politiques. Le Comité est la première institution gouvernementale au Yémen qui soit véritablement ouverte à tous et représentative. La Conférence réunira 565 délégués provenant de tous les groupes mentionnés ci-dessus, qui seront répartis entre neuf groupes de travail. Il a été convenu qu'elle comprendra au moins 50 % de représentants du sud, 30 % de femmes et 20 % de jeunes. Elle prendra ses décisions par consensus, défini comme une majorité de 90 %. Une des tâches restant à accomplir est la sélection de délégués pour les jeunes, les femmes, la société civile et le mouvement Al-Hirak dans le sud.

24. La mission a été informée que, dans le sud, les tendances séparatistes étaient de plus en plus nombreuses en dépit des efforts considérables déployés par la communauté internationale pour engager un dialogue avec le mouvement Al-Hirak. Les troubles dans le Yémen du Sud ont pour origine la marginalisation et la discrimination dont souffrent les populations de cette région, qui ont le sentiment, depuis la réunification du pays en 1990, qu'elles n'ont pas accès aux ressources et aux possibilités. Comme ses griefs de longue date n'ont jamais été réglés, une grande partie de la population du sud se sent exclue. Depuis 2007, les populations du sud se sont mobilisées pour demander un accès égal à l'emploi et aux services gouvernementaux, une réforme foncière et une certaine autonomie locale. Ce mouvement, connu sous le nom d'Al-Hirak, était au départ un mouvement de défense des droits de l'homme réclamant l'égalité dans le cadre de l'état de droit. Au fil des années, les ressentiments se sont aggravés et ont radicalisé certains membres du mouvement, qui ont adopté un programme maximaliste en faveur d'un État séparé. Le Président Hadi a commencé à répondre aux préoccupations des populations du sud dans le décret présidentiel n° 2 du 8 janvier 2013, portant création de deux commissions chargées de régler les vieux griefs concernant les problèmes fonciers et l'accès aux emplois dans la fonction publique.

25. La mission a appris que les derniers préparatifs politiques et logistiques, notamment l'identification d'un président et d'un lieu de réunion pour la Conférence, sont en cours. Le 21 janvier 2013, le Président Hadi a créé le secrétariat général de la Conférence de dialogue national, par décret. Il attend désormais la liste des noms des membres de chaque délégation devant participer au dialogue. La mission a noté avec regret que l'ouverture du dialogue national avait été différée.

Elle a néanmoins appris qu'après son ouverture (pour laquelle la date la plus récente annoncée est le 18 mars 2013), il durera six mois, et que le processus d'élaboration de la constitution pourrait commencer trois mois après cette date, pour rattraper le temps perdu et aligner ce processus sur le calendrier convenu pour la transition.

26. La mission a entendu un exposé du Conseiller spécial du Secrétaire général sur les efforts considérables déployés par l'ONU à l'appui des préparatifs et de la tenue de la Conférence de dialogue national, grâce à la mise en place d'une petite mission politique spéciale et à la création d'un fonds d'affectation spéciale pluridonateurs (le Fonds d'affectation pluridonateurs pour le dialogue national et la réforme constitutionnelle au Yémen).

Appui international en faveur du processus de transition

27. Le Président, le Gouvernement et de nombreux autres interlocuteurs ont exprimé leur profonde gratitude au Conseil de coopération du Golfe, à l'ONU, aux ambassadeurs du G-10 et aux membres du Groupe des Amis du Yémen pour le rôle qu'ils ont joué à l'appui de la transition au Yémen, en soulignant que, sans l'aide de la communauté internationale, le Yémen ne pourrait pas faire avancer le processus de transition. C'est pourquoi ils se sont félicités de l'initiative prise par le Conseil de sécurité de dépêcher une mission au Yémen et de la visite effectuée par le Secrétaire général dans le pays le 19 novembre 2012, car elles sont la preuve de la détermination de l'ONU à aider le Yémen.

28. La mission a pris note des efforts déployés par le Conseiller spécial du Secrétaire général et l'équipe de pays des Nations Unies pour faciliter la coordination de l'assistance internationale au Yémen, en étroite collaboration avec les membres du Conseil de sécurité, les Amis du Yémen, qui vont tenir leur prochaine réunion à Londres le 7 mars, et les membres du Conseil de coopération du Golfe et de l'Union européenne. La mission a noté qu'aux réunions tenues à Riyad et à New York en 2012, les partenaires du Yémen ont confirmé leurs annonces de contribution à hauteur de 7 milliards de dollars pour aider le Yémen à remettre sur pied son économie. Le Gouvernement a exhorté les membres du Conseil à encourager les donateurs à transformer maintenant leurs promesses de financement en une assistance concrète.

III. Observations

29. La signature de l'initiative du Conseil de coopération du Golfe et du mécanisme d'application en novembre 2011 pour assurer un transfert pacifique du pouvoir au Yémen marque un tournant crucial dans l'histoire du pays. Plus d'un an après, des progrès considérables ont été accomplis dans l'application de l'accord de transition, en dépit de nombreux obstacles et de délais serrés. Dans de nombreuses régions du pays, notamment la capitale, Sanaa, la situation en matière de sécurité s'est améliorée, et des efforts sérieux sont en cours pour combattre le terrorisme, restructurer l'armée du Yémen sous un commandement unifié, fournir une assistance humanitaire et relancer l'économie avec une assistance internationale. En outre, un travail de préparation poussé a été mené en vue de la tenue d'une conférence de dialogue national ouverte à tous. Les membres du Conseil saluent l'action menée par le Président Hadi, le Premier Ministre Basindwah, le

Gouvernement d'unité nationale et la population du Yémen pour promouvoir la paix, la stabilité, la justice et la prospérité pour tous les Yéménites.

30. D'un autre côté, les membres ont également eu l'occasion de voir par eux-mêmes que le processus de transition demeure très fragile et que le plus dur est encore à venir. Le Conseil de sécurité reste en particulier préoccupé par le fait que des actions visant à compromettre la transition et à saper le Gouvernement d'unité nationale se poursuivent, bien qu'il ait exigé à maintes reprises qu'il y soit mis fin, conformément au paragraphe 6 de la résolution 2051 (2012). Tout en réitérant les appels qu'il a lancés aux responsables de ces actes pour les enjoindre d'y mettre fin immédiatement, le Conseil est d'avis que de nouvelles mesures devraient être envisagées, au titre de l'Article 41 de la Charte des Nations Unies, compte tenu des informations qui lui ont été communiquées au cours de la mission.

31. Le Conseil de sécurité demeure également préoccupé par le nombre croissant d'attentats exécutés ou planifiés par les individus et groupes qui font obstacle à la transition, y compris Al-Qaida dans la péninsule arabique et d'autres groupes armés, contre les infrastructures pétrolières et gazières du Yémen, ainsi que contre des cibles gouvernementales et étrangères, à Sanaa et ailleurs, notamment les nombreuses tentatives d'assassinat de hauts fonctionnaires, d'hommes politiques, de militaires et de diplomates. Il réaffirme sa volonté de faire face à cette menace conformément à la Charte des Nations Unies et au droit international, notamment par l'imposition de sanctions contre Al-Qaida dans la péninsule arabique, en application de la résolution 2083 (2012). Le Conseil a noté qu'Al-Qaida dans la péninsule arabique continue de poser une menace aussi bien à l'intérieur du Yémen que sur le plan international.

32. Les membres du Conseil se sont félicités de l'occasion qui leur a été offerte de s'entretenir directement avec le Comité des affaires militaires et de recevoir de ce dernier des informations de première main sur les efforts entrepris pour restructurer les forces armées yéménites sous commandement unifié, en application du décret présidentiel du 19 décembre 2012.

33. À cet égard, le Conseil de sécurité prend également note avec satisfaction de la déclaration faite par le Président Hadi le 27 novembre 2012, interdisant le recrutement et l'exploitation d'enfants par les forces de sécurité yéménites. Les membres du Conseil ont de nouveau dit être préoccupés par le fait que des enfants continuent d'être recrutés et exploités par des parties au Yémen. Le Conseil rappelle les engagements pris par le Gouvernement envers le Représentant spécial du Secrétaire général pour le sort des enfants en temps de conflit armé en novembre 2012, et prend acte de la volonté manifestée par le Gouvernement d'élaborer et d'appliquer un plan d'action visant à mettre fin au recrutement et à l'utilisation d'enfants soldats, conformément à la résolution 1612 (2005).

34. Les membres du Conseil demeurent préoccupés par la situation humanitaire. Tout en jugeant encourageant le fait que 80 % des déplacés ont pu regagner leurs foyers dans le gouvernorat d'Abyan, ils craignent que des millions de Yéménites dans les diverses régions du pays ne continuent de souffrir d'une forte pénurie alimentaire et de l'absence de services d'assainissement et de soins de santé adéquats, et que la capacité du Gouvernement de fournir des services de base et des secours humanitaires ne demeure limitée. Le Conseil est conscient de l'importance de l'appel lancé par le Président Hadi aux donateurs internationaux pour qu'ils assurent le financement intégral du plan d'intervention humanitaire de 2013

(716 millions de dollars). Il considère que la responsabilité première de fournir des services de base et une assistance à la population incombe au Gouvernement et juge encourageant le fait qu'un nombre croissant d'organismes d'aide humanitaire non gouvernementaux aient désormais accès sans aucune entrave et en toute sécurité aux populations dans le besoin.

35. Les membres du Conseil saluent l'action menée par le Gouvernement pour promouvoir la reprise économique et le développement, et demande à tous les donateurs d'apporter un soutien énergique à ces efforts. Le Conseil espère que l'engagement continu des partenaires internationaux du Yémen et les plans relatifs à la mise en place d'un nouvel organe de coordination infragouvernemental à l'appui de la mise en œuvre des promesses faites par les Amis du Yémen à Riyad et à New York en 2012, portant sur un montant de 7 milliards de dollars, aideront à canaliser efficacement les fonds, de manière à transformer ces promesses aussi tôt que possible en une assistance concrète. Le Conseil attend avec intérêt le rapport d'activité qui doit être présenté à cet égard, à la réunion prochaine des Amis du Yémen à Londres, le 7 mars 2013.

36. Les membres du Conseil mettent l'accent sur l'importance de la tenue d'une conférence de dialogue national ouverte à tous, transparente et productive, avec la participation des groupes de jeunes et de femmes. Le Conseil se félicite en conséquence du fait que de nombreuses parties prenantes au Yémen aient participé de manière active et constructive au processus préparatoire. Il regrette cependant que la tenue de la Conférence ait été reportée, et demande à toutes les parties prenantes yéménites de se réunir pour arrêter sans plus tarder des dispositions qui permettent l'ouverture de la Conférence le 18 mars 2013.

37. Les membres du Conseil sont conscients de l'importance du rôle que le Conseil de coopération du Golfe, l'ONU, les ambassadeurs du G10, les Amis du Yémen et d'autres partenaires internationaux du Yémen ont joué pour aider à maintenir le processus de transition sur les rails. À cet égard, ils apprécient les contacts directs qu'ils ont pu avoir, au cours de leur visite, avec le Secrétaire général du Conseil de coopération du Golfe, Abdullatif bin Rashid Al Zayani, le Conseiller spécial du Secrétaire général sur le Yémen, Jamal Benomar, les ambassadeurs du G10 et les représentants de l'équipe de pays des Nations Unies, qu'ils encouragent à poursuivre leur action à l'appui de la transition.

38. La mission a conclu que la transition au Yémen avait atteint un stade critique. Plus d'un an après la signature de l'accord de transition, le peuple yéménite a joué avec courage et détermination un rôle moteur dans le choix de la voie de la paix pour assurer un avenir plus sûr, stable, juste et prospère. Le processus engagé reste néanmoins directement menacé par des éléments qui cherchent à atteindre des objectifs politiques en recourant à l'obstruction, à la violence et à d'autres moyens illégitimes. De ce fait, les membres du Conseil considèrent que la menace de troubles civils et de conflits, et ses conséquences potentielles pour la paix et la sécurité internationale et régionale, est toujours présente. Conformément aux résolutions 2014 (2011) et 2051 (2012), le Conseil de sécurité restera donc pleinement engagé et prendra, en étroite collaboration avec d'autres partenaires internationaux, des mesures appropriées pour contribuer au succès de la transition au Yémen.

Annexe I

Mandat de la mission du Conseil de sécurité au Yémen

Le mandat de la mission est le suivant :

a) Réaffirmer l'appui constant du Conseil de sécurité au processus de transition politique en cours au Yémen, mené conformément aux prévisions du Mécanisme d'application du Conseil de coopération du Golfe et en vue de la tenue d'élections en février 2014, ainsi qu'aux rôles importants que jouent dans ce processus le Président Hadi, le Gouvernement d'unité nationale et le peuple du Yémen;

b) Évaluer les suites données aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, en particulier la résolution 2051 (2012), et examiner les progrès que le Gouvernement du Yémen a accomplis vers la tenue de la Conférence de dialogue nationale, la restructuration des forces de sécurité et des forces armées regroupées dans le cadre d'une structure nationale unifiée professionnelle, la fin de tous les conflits armés et l'application de mesures pour faire face à la situation économique et à la situation humanitaire;

c) Examiner l'état de la sécurité au Yémen, notamment l'action en cours du Gouvernement yéménite pour combattre Al-Qaida dans la péninsule arabique et pour mener à bien la réforme de l'appareil de sécurité;

d) Rencontrer, aux fins d'examiner et d'évaluer la transition, des représentants des partis yéménites et des partenaires internationaux à Sanaa, y compris, si possible, le Conseil de coopération du Golfe et des acteurs yéménites, notamment des représentants de la société civile;

e) Évaluer les progrès accomplis en vue d'activer les promesses de dons faites à Riyad le 4 septembre 2012 et à la Réunion ministérielle des Amis du Yémen tenue à New York le 27 septembre 2012;

f) Réaffirmer l'importance d'une coordination et d'un financement immédiats de la part des donateurs en vue de remédier à la situation humanitaire très grave au Yémen;

g) Reconnaître les nombreuses difficultés que rencontre encore le Yémen sur la voie de la transition et souligner les préoccupations que continuent d'inspirer au Conseil de sécurité les personnes qui gênent ou compromettent la transition, notant à cet égard que la résolution 2051 (2012) prévoit la possibilité d'imposer des sanctions aux auteurs de troubles;

h) Exprimer un soutien énergique à l'égard du rôle que joue la communauté internationale pour mettre en œuvre l'Initiative du Conseil de coopération du Golfe, notamment l'action que déploient les cinq membres permanents du Conseil de sécurité, le Conseil de coopération du Golfe, le représentant de l'Union européenne et le Conseiller spécial du Secrétaire général, et ses bons offices au Yémen.

Annexe II**Programme de travail de la mission
du Conseil de sécurité au Yémen****27 janvier 2013**

9 h 30-9 h 50	Exposé du Conseiller spécial du Secrétaire général sur le Yémen, Jamal Benomar
10 heures-11 heures	Entretien avec le Président du Yémen, Abd Rabbo Mansour Hadi
11 h 10-11 h 30	Réunion avec le Comité des affaires militaires
11 h 40-12 h 20	Réunion avec le Premier Ministre du Yémen, Mohammed Basindwah, et les membres du Gouvernement d'unité nationale
12 h 30-13 h 30	Cérémonie
13 h 35-14 h 35	Déjeuner
14 h 45-15 h 15	Réunion avec le Secrétaire général du Conseil de coopération du Golfe, Abdullatif bin Rashid Al Zayani, et les ambassadeurs des pays du G10
15 h 20-16 h 20	Réunion avec le Comité préparatoire de la Conférence de dialogue national
16 h 30-17 heures	Réunion avec le Coordonnateur résident des Nations Unies au Yémen, Ismail Ould Cheikh Ahmed, les membres de l'équipe de pays des Nations Unies et les organisations non gouvernementales
16 h 30-17 heures	Conférence de presse
